

L'Etat exsangue se ruine encore plus pour financer mosquées et abonnements à Libé...

écrit par Maxime | 2 juillet 2021



Montre ta papatte, mon gentil toutou...

Le gouvernement a fait deux jolis cadeaux aux journaux afin d'éviter leur disparition, y compris celle des plus médiocres et moins honnêtes.

La Nature ayant horreur du vide, cela ne m'aurait aucunement

empêché de dormir que certains torchons crèvent naturellement.

Le citoyen voyant disparaître son « Libé » ou son « Sud ouest » se serait peut-être davantage ouvert à la réinformation en ligne... pour son plus grand profit.

En 2020, une aide pour les diffuseurs de presse...

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000042238235/>

Puis un crédit d'impôt de 30% pour le premier abonnement à un « journal » :

<https://www.economie.gouv.fr/particuliers/abonnement-presse-credit-impot>

Comme si, en cette époque où l'Etat multiplie les aides à destination des commerces fragilisés par le Covid, il avait le luxe de se priver de ressources fiscales afin de donner un coup de pouce à une engeance qui bénéficie déjà de subventions publiques et d'avantages fiscaux considérables (abattement forfaitaire de 7.650 euros sur le revenu déclaré par un « journaliste »).

Je veux bien croire qu'on a souffert d'une pénurie de papier WC l'année dernière et que quelques « Libé » en réserve auraient pu enfin avoir une utilité si l'on avait pensé à s'abonner...

C'était le moment idéal, sous des prétextes budgétaires majeurs, de faire sauter tous ces privilèges dignes de l'Ancien régime et de montrer sa vertu, si le gouvernement et sa majorité étaient désireux de ne pas acheter la presse pour gagner les élections, d'afficher une neutralité totale dans ce domaine...

Avec cette pâtée supplémentaire dans sa gamelle déjà bien remplie, la presse risque peu de se révolter, de critiquer, de remettre en cause le pouvoir en place.

De plus, alors que l'argent public va devenir un sujet plus problématique que jamais, les largesses du gouvernement en faveur des prétendus « sinistrés du Covid » coûtant la peau du dos, tandis que l'étranglement fiscal du citoyen a de longue date atteint un niveau inouï, une réduction d'impôt de 75% est projetée dans le projet de Loi de finances rectificatives en faveur du don à un « culte » !

<https://www.capital.fr/votre-argent/dons-au-culte-la-reduction-dimpot-relevee-a-75-jusqua-fin-2022-1405008>

Le quidam athée qui a bossé pendant le covid sans avoir de prime, ni d'exonération, paiera ses impôts plein pot et ne bénéficiera pas de largesse étatique. La pression fiscale inéluctablement appelée à augmenter l'étranglera encore davantage...

Il paiera la facture des économies faites par « les autres » et indirectement des constructions de mosquées.

Le gouvernement fait comme s'il était aussi vital pour la Nation d'aider les cultes que de sauver les entreprises en cette période de « vaches maigres ».

Compte tenu de la Laïcité et de la séparation des Eglises et de l'Etat, on voit mal comment Castex pourrait permettre, au vu de la Constitution, qu'un don fait pour construire une mosquée ouvre droit à une telle réduction d'impôt grevant le budget de ce qui est encore censé être la République !

La réduction d'impôt qui existait déjà est de toute façon contestable dans son principe et à mon avis contraire à la Constitution. Mais il est trop tard pour le faire constater désormais pour des raisons de procédure propres au droit constitutionnel.

Ce n'était pas une raison pour en rajouter une couche en faisant passer cette réduction de 66 à 75% alors que les finances publiques sont en détresse. Vos députés et sénateurs

pourront demander au Conseil constitutionnel de s'opposer à cette mesure.

Il est encore temps de les contacter à cette fin... sait-on jamais, s'il en restait pour défendre la France laïque et républicaine ?